

Centre international de référence pour les droits de l'enfant privé de famille (\$\$I/CIR)

Bulletin Mensuel n°7-8/2008 Juillet/Août 2008

EDITORIAL

Diversification des pays d'origine et augmentation de l'âge des enfants adoptés dans un paysage de l'adoption internationale toujours tendu 🍲

La diminution des adoptions internationales qui se poursuit dans le monde reflète, entre autres, une amélioration de la prise en charge nationale des enfants dans les pays d'origine. Face à cette situation, les pays d'accueil cherchent de nouveaux pays où adopter, notamment en Afrique.

Les statistiques 2007 le montrent clairement: les adoptions internationales dans le monde continuent de diminuer (voir les statistiques en page 5). Ce mouvement, qui s'est amorcé pour certains pays dés le début des années 2000, s'est clairement confirmé en 2005, et semble se poursuivre. Il s'explique par plusieurs facteurs que ce bulletin a déjà abordés, notamment le fait que de plus en plus de pays d'origine développent et renforcent leurs systèmes nationaux de protection de l'enfance, en particulier par le biais du placement familial et de l'adoption nationale, diminuant ainsi les besoins en matière d'adoption internationale. Aujourd'hui, cette dernière constitue donc une réponse appropriée pour des enfants plus grands et/ou souffrants de problèmes de santé physiques ou psychologiques, pour lesquels il est plus difficile de trouver une famille.

L'augmentation de l'âge des enfants adoptés requiert une évolution du projet des candidats

Le profil des enfants adoptés au niveau international évolue, comme le souligne l'article ci-dessous. Les données sont encore insuffisantes pour dresser un profil complet des enfants adoptés, mais l'augmentation de leur moyenne d'âge est désormais avérée. Or un tel changement implique une évolution

du projet des candidats adoptants des pays d'accueil. Ceux-ci, naturellement, souhaitent le plus souvent adopter un enfant en bas âge, et en bonne santé. Il est donc essentiel que les professionnels en charge de leur préparation relaient une information exacte et n'autorisent que les projets réalistes. Il s'agit-là d'un travail important qui doit permettre un véritable cheminement des candidats adoptants. auidés accompagnés par les professionnels, qui doivent également s'assurer que le projet des candidats reste sincère, et qu'il n'évolue pas dans le seul but de pouvoir adopter rapidement un enfant, quel qu'il soit.

Le fait que les pays d'accueil soient désormais, et dans leur majorité, convaincus de la nécessité de préparer les candidats à l'adoption, reflète bien cette prise de conscience. Mais si l'on constate que la réalité de l'adoption internationale est de mieux en mieux connue et médiatisée, il reste encore du chemin à parcourir pour que les désirs des candidats adoptants rencontrent au mieux les besoins des enfants adoptables.

Les Etats d'accueil cherchent de nouveaux pays d'origine pour répondre à leurs candidats

Même si les données chiffrées ne sont pas disponibles, il est notoire que le nombre de candidats à l'adoption continue d'augmenter. Les listes d'attentes des organismes agréés s'allongent, et il faut désormais attendre plusieurs années pour que le pays d'origine fasse la première proposition d'enfant. Ce déséquilibre génère ainsi des pressions, tant sur les autorités et les professionnels des pays d'accueil, que sur les pays d'origine. Ces derniers mettent en place différentes stratégies pour tenter de juguler cette pression et éviter les abus, par le biais de quotas ou d'accords bilatéraux, en étant plus exigeants quant au profil des candidats, voir en décidant de suspendre les procédures pour des périodes plus ou moins longues. Ces diverses dispositions ont incité les Etats d'accueil à chercher de nouveaux pays d'origine pour leurs candidats adoptants.

Une Afrique de plus en plus courtisée

Les chiffres disponibles montrent bien que le continent africain occupe une place de plus en plus importante dans les statistiques de l'adoption internationale, devenant même le premier continent d'origine pour la France. Mais s'il est vrai que beaucoup de pays africains connaissent un nombre élevé d'enfants privés de famille, il s'agit toutefois majoritairement d'enfants à besoins spéciaux (orphelins du sida, enfants fratries...). Par ailleurs, de nombreuses difficultés y compliquent les démarches d'adoptions. D'une part, l'adoption telle que conçue par les pays d'accueil n'est pas une notion très répandue en Afrique et est souvent mal comprise. Il est parfois difficile d'obtenir le consentement éclairé des parents biologiques à l'adoption, sans oublier que de nombreuses populations sont de confession musulmane, et ne pratique donc pas l'adoption. D'autre part, les systèmes sociaux administratifs et judiciaires sont souvent peu à même de garantir la transparence des procédures. Plusieurs Etats africains ont toutefois pris des mesures pour tenter de limiter les risques et les abus le temps de mettre en place des procédures plus strictes qui assurent une meilleure protection des enfants privés de famille (lire éditorial du Bulletin mensuel 2008/5). Ce phénomène est d'ailleurs très comparable à l'évolution qui a pu être observée dans d'autres parties du monde, en particulier dans les pays de l'Est de l'Europe et ceux de l'ex-URSS.

Une évolution logique qu'il est nécessaire d'encadrer

La diversification des pays d'origine est tout à fait symptomatique de l'évolution de l'adoption internationale. Le développement des pays d'origine oblige les candidats à rechercher les pays « où il est possible d'adopter ». Dans ces conditions, il est logique que le continent africain émerge, puisqu'il était en quelque sorte le dernier de la liste. L'adoption internationale a traversé l'Asie, l'Amérique du Sud, l'Europe de l'Est et l'Asie centrale au cours des quarante dernières années. Elle arrive maintenant en Afrique, où elle se développe de manière très inégale entre les pays concernés jusqu'ici.

Il est fondamental que cette évolution soit accompagnée et encadrée au plus près, afin d'éviter les erreurs commises ailleurs par le passé. Si l'affaire de l'Arche de Zoé a bien montré que le pire est toujours possible, la vigilance s'impose lorsque de nouveaux canaux d'adoption s'ouvrent dans des pavs qui n'ont ni l'expérience, ni les ressources pour mettre en place des systèmes fiables. Comme souligné à plusieurs reprises dans ce bulletin, il s'agit donc de travailler à la place d'un mise en système coresponsabilité entre pays d'accueil et pays d'origine permettant de protéger ces derniers de toute pression et de leur donner les outils nécessaires pour répondre aux besoins de leurs enfants. Du côté des pays d'accueil, les efforts doivent être poursuivis, notamment pour améliorer et généraliser la préparation des candidats adoptants, encadrer les organismes agréés et encourager l'adoption des enfants à besoins spéciaux.

> L'équipe du SSI/CIR Juillet / Août 2008